

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 16 Décembre 2025

Courriers Clubs :

Foot Trois Rivières : arrêté municipal mairie de MONTMERLE du 11 déc. 2025 au 9 janvier 2026.
Ol. Buyatin : arrêté municipal mairie de ST JEAN de NIOST du 9 déc. 2025 au 11 janvier 2026.

Fareins Saône Vallée : demande pour engager une équipe 3 en D5.

Le championnat D5 se déroulant en phase unique, commencée le 28 septembre, nous ne pouvons plus engager d'équipes.

Rappel : pour modifications jour et horaire, le document modification de rencontre doit parvenir au District le lundi qui précède la rencontre.

Le club demandeur doit impérativement prévenir les officiels.

Éric CANARD, Jacques CONTEL.